

# COMPTE RENDU

par extrait de la

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 04 mars 2011

### ETAIENT PRESENTS :

M. EMORINE, Mme BOUILLOT, M. MAZUREK, Mme LEMOINE, M. GERARD, Mme SANGIORGIO, M. FRIZOT, Mme SUCHET, M. MARTIN, Mme CHARRIER, Mme LONJARET, M. MARIZY, M. MONTEL, M. SAVETIER, Mme TROUILLET, M. PAPILLON, Mme PERRAUT, M. PELLETIER, Mme COHEN, M. NOURRY, M. CHAILLET, M. LAUTISSIER, Mme BUTTIGNOL, M. BADET.

### ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mr AMBROSIONI qui a donné pouvoir à Mme PERRAUT.  
Mme PARRAD qui a donné pouvoir à Mme TROUILLET.  
Mme HADJ qui a donné pouvoir à Mme LEMOINE.  
M. CLAIR qui a donné pouvoir à M. MARIZY.  
Mr MIOLA qui a donné pouvoir à Mr LAUTISSIER.

Mr MAZUREK a été nommé Secrétaire.

Le Maire présente, au nom de l'ensemble des conseillers municipaux, ses sincères condoléances à Monsieur SAVETIER qui a perdu son beau-père.

### 1° - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 08 FEVRIER 2011

Le compte-rendu de la réunion du 08 février 2011 est adopté à l'unanimité.

### 2° - BUDGET PRINCIPAL

#### A – Compte de Gestion 2010

Le Compte de Gestion du Receveur Municipal est soumis à l'Assemblée délibérante.

Ce compte est identique au Compte Administratif du Maire pour l'exécution budgétaire ; les résultats globaux par section sont les mêmes au Compte de Gestion et au Compte Administratif.

Le Conseil, **par 29 voix POUR**, approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

## B – Compte Administratif 2010

### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 5 974 144.39 €

Recettes : 6 223 677.70 €

Résultat de l'exercice 2010 : 249 533.31 €

### **Section d'Investissement**

Dépenses : 1 137 385.28 €

Recettes : 1 018 589.89 €

Résultat de l'exercice 2010 : - 118 795.39 €

### **Restes à réaliser en section d'investissement**

Dépenses : 300 668.05 €

Recettes : 1 550 919.00 €

Solde des restes à réaliser : 1 250 250.95 €

### **Détermination du résultat et besoin de financement**

*A – détermination du résultat et du besoin de financement*

#### **Section d'investissement**

Solde d'exécution exercice 2010	- 118 795.39
Solde de financement reporté :	- 332 889.74
Solde de financement cumulé :	- 451 685.13
Restes à réaliser en dépenses :	300 668.05
Restes à réaliser en recettes :	1 550 919.00
Solde des restes à réaliser :	+ 1 250 250.95
Solde de financement cumulé, corrigé des RAR en dépenses et en recettes :	+ 798 565.82

#### **Section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2010 :	249 533.31
Résultat antérieur reporté :	823 763.24
Résultat cumulé :	1 073 296.82

Après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, le Conseil, **à l'unanimité** (28 voix POUR) vote le Compte Administratif de l'exercice 2010.

Monsieur le Maire explique que le vote concernant l'affectation du résultat d'exploitation 2010 est repoussé à la séance de vote du BP 2011 (le 28 mars, **en principe**) pour permettre une affectation éclairée par l'estimation des dépenses et des recettes 2011.

M. Lautissier, conseiller, prend la parole pour faire remarquer qu'il constate à nouveau que les prévisions de dépenses contenues dans le BP 2010 étaient surévaluées pour certains postes. L'écart constaté dans le compte administratif entre les inscriptions et les réalisations le prouve.

M. Gérard, adjoint, souligne que l'analyse du compte administratif 2010 amène à un constat positif et rassurant quant à la situation budgétaire de la commune.

Il avait été dit en 2010 qu'il fallait surveiller les dépenses de fonctionnement. Globalement, celles-ci n'ont augmenté que de 1%, ce qui est raisonnable, avec une légère diminution des dépenses de personnel et une augmentation de 5% des dépenses d'énergie.

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1.87%, ce qui donne un résultat positif de 250 000€, lequel ajouté aux résultats antérieurs aboutit à un résultat supérieur à 1 million d'euros.

Ce résultat sera à répartir entre les deux sections, fonctionnement et investissement, dans des proportions qui restent à déterminer.

M. Gérard fait une deuxième série de remarques portant sur un sujet déjà évoqué en 2010, à savoir l'importance relative de la part non réalisée du budget. Il souligne qu'il pourrait exprimer cela autrement en parlant d'un BP plutôt surévalué par rapport aux besoins réels.

Globalement, sur le budget de fonctionnement, la part du disponible, finalement pas si importante, en fin d'exercice est de 14%, soit légèrement inférieure à 1 million d'€.

Il souligne cependant que cette partie du budget, non utilisée, ne concerne au fond qu'un tiers du budget de fonctionnement.

Il constate que des postes de dépenses importants comme le personnel, l'énergie et l'alimentation sont évalués au plus près de la réalité. A noter que ces trois postes représentent 75% du budget.

La part de disponible liée au non réalisé ne porte en fait que sur une petite partie du budget.

C'est donc sur cette partie que l'analyse doit maintenant se porter.

M. Gérard fait part de sa satisfaction lorsqu'il constate que dans le DOB 2011 la méthode proposée pour construire le BP 2011 se basera sur les dépenses réalisées –et non plus sur les inscriptions budgétaires précédentes -

### **3° - BUDGET ANNEXE "RESTAURATION ADMINISTRATIVE"**

#### **A – Compte de Gestion 2010**

Le Conseil, **à l'unanimité** (par 29 voix POUR), approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2010, ce compte étant identique au Compte Administratif du Maire.

#### **B – Compte Administratif 2010**

##### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 110 737.28 €

Recettes : 116 662.55 €

Résultat de l'exercice 2010 : 5 927.27 €

Après que le Maire ait quitté la salle conformément à la Loi, le Conseil, **à l'unanimité**, (28 voix POUR ) vote le Compte Administratif de l'exercice 2010.

## C – Affectation du Résultat 2010

### 1 – Détermination du résultat.

Résultat de l'exercice 2010 :	+	5 927.27
Résultat antérieur reporté :	+	20 788.11
Résultat cumulé :	+	26 713.38

### 2 – Affectation du résultat.

Le Conseil à l'unanimité, (29 voix POUR) décide de porter la somme de 26 713.38 euros sur la ligne 002 "résultat de fonctionnement reporté", en recettes à la section de fonctionnement du BP 2011.

## **4° - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS LOCALES ET ASSOCIATIONS DIVERSES POUR L'ANNÉE 2011.**

Le Maire signale en préambule que les Conseillers Municipaux, membres des bureaux des associations pour lesquelles une subvention sera accordée ne pourront pas prendre part au vote. Le détail des subventions est présenté au Conseil Municipal : M. Martin, adjoint, souligne qu'à quelques exceptions près, le montant 2011 est identique à celui octroyé en 2010.

M. Gérard, adjoint, prend la parole pour exprimer son opposition sur le dossier des subventions aux motifs suivants.

Il précise qu'il n'y a aucun doute pour lui quant à la nécessité de subventionner certaines associations et d'apporter de la part d'une municipalité tout son soutien aux associations locales que ce soit sous la forme de subventions et sur les moyens (salles et matériel) mis à leur disposition.

M. Gérard ne souhaite pas répéter ce qu'il a déjà dit l'an dernier quant à la nécessité de connaître la situation financière des associations : leur budget mais aussi l'état de leur trésorerie et de leurs avoirs. Une association qui fait appel au contribuable doit être transparente dans sa gestion.

En 2011, un groupe de travail a été créé dont le seul résultat, à ses yeux, a été une légère modification de l'imprimé de demande de subvention. Mais quand il s'est agi d'examiner les demandes, la seule règle est restée le renouvellement de la subvention précédente, avec quelquefois une modification marginale, mais sans jamais examiner la situation financière de l'association.

A Blanzay, selon lui, tout se passe comme si toutes les associations bénéficiaient du droit sacré d'être subventionné par la Municipalité. M. Gérard insiste pour dire que c'est une solution de facilité qu'il n'accepte pas.

M. Gérard en vient au cas particulier de l'association « La Découverte ». Quand ce sujet a été évoqué en commission, il lui a été répondu que l'association en question accomplit un travail de qualité en proposant des activités intéressantes en direction des jeunes : il n'en doute pas un seul instant.

Cependant, M. Gérard affirme qu'il est laïc, fidèle à la séparation de l'Église et de l'État, à la séparation du public et du religieux. Le fonctionnement de la République est fondé sur ces principes, même si le Président actuel l'oublie quelques fois.

Il précise encore que dans un document sur les associations, l'Association des Maires de Saône-et-Loire, dont le Président est de droite, entend la neutralité religieuse et politique comme l'un des critères d'attribution d'une subvention à une association.

Or, l'association des parents et amis de l'Aumônerie, portant le nom de la Découverte, a pour but « de travailler, conformément aux orientations diocésaines et nationales de l'Aumônerie catholique à toute action susceptible de développer la formation culturelle, spirituelle et chrétienne des jeunes » (extrait des statuts).

M. Gérard continue à considérer que l'argent des contribuables de Blanzay qui ne sont pas tous de confession chrétienne, ne doit pas servir à subventionner une association qui a la formation chrétienne des jeunes dans ses objectifs. Ou alors, si l'association la Découverte ne donne pas de formation chrétienne aux jeunes, il faut qu'elle modifie ses statuts et qu'elle en retire la référence à l'Aumônerie catholique.

M. Gérard considère que les principes ne sont pas faits pour que l'on s'assoie dessus quand ça arrange. La laïcité est pour lui une règle d'or.

Il demande donc qu'il y ait un vote particulier sur la subvention accordée à l'association la Découverte.

M. Lautissier intervient pour souligner qu'il comprend, selon ce qui vient d'être dit, que le principe de valeurs doit être respecté.

Cependant, le principe ne doit pas être rigide au point de ne pas constater que l'association en question accomplit un travail de qualité et peut bénéficier à ce titre d'une subvention communale.

M. Mazurek, adjoint, souligne que le soutien absolument nécessaire aux associations de Blanzly ne se limite pas simplement à l'attribution de subventions mais aussi par l'aide matérielle importante (mise à disposition des locaux et des personnels) de la part de la Commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'effectivement, les moyens mis à disposition des associations par la Ville ne sont pas négligeables et bien plus importants que les seuls montants des subventions débattus actuellement.

Pour la Découverte, M. le Maire insiste sur la qualité du travail qu'elle accomplit en direction prioritairement des jeunes. Les actions mises en place par cette association ne sont pas toutes à visée religieuse ; certaines s'adressent à un public large

M. le Maire met au vote l'attribution de la subvention à l'association la Découverte.

**4 voix CONTRE et 24 POUR** (Mme Parrad, Présidente de l'Association ayant donné pouvoir à Mme Trouillet ne prenant pas part au vote).

Puis il met au vote l'attribution des subventions aux autres associations :

**5 abstentions et 24 POUR.**, sauf pour les subventions désignées ci-après, pour lesquelles le vote a eu lieu par 23 voix POUR du fait que les conseillers municipaux ci-dessous nommés n'ont pas pris part au vote pour la subvention allouée à l'association dont ils sont présidents ou membres du bureau.

- Monsieur LAUTISSIER, Président de la Compagnie Carnaval,
- Monsieur PAPILLON, Président des Chevaliers de la Gaule,
- Monsieur FRIZOT, Trésorier Fédération des Restaurants Scolaires,
- Madame BOUILLLOT, Vice- Présidente de l'Harmonie Municipale,
- Monsieur MAZUREK, Amis de l'Ecole, Trésorier,

Monsieur le Maire met au vote les cotisations correspondant à l'adhésion de la commune à divers organismes.

Il précise préalablement que la cotisation au SIEAB n'est pas encore définitivement fixée et que le débat est en cours au sein du conseil d'administration qui doit conclure en sa réunion du 8 mars prochain.

M. Lautissier souhaite savoir ce qu'est le CNAS.

M. Frizot explique que c'est l'organisme qui sert les prestations à caractère social aux employés de la commune.

M. Frizot déclare que concernant l'association des Maires, le montant de la cotisation fixée au nombre d'habitants et la représentation des communes (un maire = 1 voix) ne sont pas en adéquation.

Le Conseil Municipal vote **à l'unanimité** (29 voix POUR) les cotisations versées par la commune.

## **5° - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011**

M. le Maire reprend le document transmis aux conseillers municipaux. Il insiste plus particulièrement sur la question du gel des dotations de l'Etat et de la réduction des recettes de la commune, face à des charges en constante augmentation. Ses termes sont les suivants :

### **1-Un contexte national difficile**

**Les concours financiers de l'Etat : le montant de la DGF, concours le plus élevé de la part de l'Etat aux communes, est gelé pendant 4 ans.**

La loi de finances 2011 a décidé de geler les dotations de l'Etat aux collectivités pour les quatre années à venir,

En effet, elle prévoit une stabilisation « en valeur, à périmètre constant » des prélèvements sur recettes de l'Etat établis au profit des collectivités territoriales ».

Ainsi, les articles 48 et 49 de la loi de finances n'indexent pas (comme habituellement sur la progression de la DGF) un certain nombre de dotations de fonctionnement (DGD, dotation élu local, fonds de solidarité de catastrophes naturelles,,,,) et d'investissement (DGE,,,,) afin de garantir l'objectif de stabilisation en valeur de l'enveloppe des concours financiers,

L'article 47 de la loi de finances modifie la règle de fixation de la DGF en prévoyant que son montant sera désormais fixé chaque année, en loi de finances, supprimant la règle d'indexation.

En 2011, le montant de la DGF à l'échelle nationale est fixé à 41.392 milliards d'euros et n'augmente que de 0.4% par rapport à 2010.

L'article 177 précise les modalités de calcul de la part forfaitaire de la DGF. A retenir que les dotations de base (la part la plus importante de la DGF) des communes sont gelées à leur niveau de 2010.

Pour mémoire, la DGF représente 55% des dotations perçues par Blanzly.

En 2010, son montant était égal à 887 460€ contre 894 821€ en 2009 (soit - 0.8% lié à la baisse du nombre d'habitants).

Le montant global 2011 n'est pas encore connu : seules les dotation de base et de superficie ont été notifiées : 655 284 et 12 876 €..

Face à cette perte de recettes qu'immanquablement va générer le nouveau mode de calcul de la DGF, l'annonce d'une augmentation de +6.2% de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est une maigre compensation ( la DSR ne représente que 10% des dotations).

### **Une évolution négative des compensations d'exonération**

A titre d'exemple, en 2010, la commune de Blanzly à perçu 98 000 € en compensation des exonérations accordées au titre de la taxe d'habitation, soit 6 % du montant total des dotations perçues comme recettes.

La compensation des exonérations de fiscalité directe locale s'effectue au moyen d'un prélèvement sur recettes. Une partie de ces compensations sert de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des concours financiers et supporte de ce fait une minoration.

En 2011, en plus de l'application d'un taux de minoration, les allocations compensatrices sont modifiées du fait de la réforme de la Taxe Professionnelle (TP) et des transferts de fiscalité qui en découlent.

L'impact de la réforme de la TP

En premier lieu, leur montant est diminué, du simple fait de la suppression de la TP assise sur les équipements et biens mobiliers. Seuls demeurent les dispositifs relatives à la fiscalité assise sur les valeurs locatives foncières.

L'application d'un taux de minoration

Egal à 11.22%, ce taux s'applique en négatif à la partie des compensations servant de variable d'ajustement à l'enveloppe des concours financiers de l'Etat afin de respecter la norme d'évolution « 0 valeur » des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

## **Les mesures fiscales**

Suite à la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010, de nombreux aménagements ont du être apportés au système existant. On retiendra entre autres :

### **Modification des dispositions relatives aux Fonds Départementaux de Péréquation de la TP (FDPTP)**

Ces fonds étaient jusqu'en 2009 alimentés par les écrêtements ou prélèvements effectués sur le produit de TP des communes ou EPCI à fiscalité propre (comme la CCM) basé sur les établissements exceptionnels, mais aussi par des dotations budgétaires de l'Etat dans le cadre de différents dispositifs de compensations d'exonérations de taxe professionnelle.

Ces fonds étaient reversés aux communes et groupements dits « prioritaires » concernés (par exemple, une commune qui subissait un préjudice en raison de la présence d'un établissement exceptionnel). En 2010, le prélèvement et reversement ont été maintenus dans le cadre de la réforme de la TP à hauteur de leur montant de 2009 et opérés sur la compensation relais versée aux communes et EPCI.

Bien que ces reversements de fiscalité disparaissent totalement, l'Etat garantit encore en 2011 les ressources de collectivités concernés par le Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

### **Création d'un fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales**

Il fixe un objectif de péréquation à horizon 2015, à 2% des recettes fiscales des communes et EPCI avec une montée en puissance progressive en 2012, 2013 et 2014 (soit respectivement : 0.5%, 1% et 1.5% des recettes fiscales).

Ce prélèvement sera exécuté en fonction des richesses fiscales. Sont concernés : les EPCI, leurs communes membres au prorata du potentiel fiscal de chacun.

La répartition se fera en fonction de critères et de charges restant à définir...

### **Neutralisation des effets du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation**

Le transfert de la part départementale de la TH au bloc communal aurait pu générer des effets à la fois pour les ménages et pour les communes et EPCI à fiscalité propre (la CCM par exemple).

La loi de finances instaure un mécanisme de neutralisation de ces effets.

### **Modification des règles de modulation des taux d'abattement facultatifs de la TH**

Une plus grande possibilité de modulation des taux d'abattement facultatifs de TH est donnée aux collectivités.

Ainsi, les taux d'abattement pour charges de famille pourront être majorés de un ou plusieurs points (dans la limite de 10 points) alors qu'auparavant, ils ne pouvaient être majorés que de 5 ou 10 points. Les taux de l'abattement général à la base et de l'abattement spécial à la base peuvent être désormais fixés entre 1% et 15%.

## **2- Le BP 2011 de la Ville de Blanzay : comment réduire l'accroissement de l'« effet de ciseau »**

Le DOB 2010 soulignait déjà que la commune était confrontée à un effet de ciseau préoccupant entre recettes et dépenses de fonctionnement, les premières augmentant moins vite que les secondes.

Cette difficulté ne fait que s'accroître encore pour l'année 2011 : l'enjeu du BP 2011 réside alors dans la capacité de la commune à limiter cette spirale négative pour retrouver la capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation de son programme d'investissement.

### **A – Recettes de fonctionnement**

En reprenant ce qui a été présenté ci-dessus, il apparait nettement que les ressources communales se réduisent :

- dotations de l'Etat en berne : DGF et compensation des exonérations gelées.
- participations reversées par la CCM votées à montant constant.
- maintien de la décision du Département de ne plus verser d'aides pour les classes de découverte, le sport à l'école ...
- désengagement financier de la CAF, amorcé depuis 3 ans dans le cadre de la fusion des Contrats Temps Libre et Petite Enfance en un Contrat Enfance Jeunesse qui se poursuivra en 2011.

- montant de la taxe additionnelle aux droits de mutation à prévoir à minima vu l'évolution de l'immobilier : pour information, l'inscription pourtant prudente au BP 2010 à hauteur de 45k € ne s'est réalisée qu'à 87%.
- produits des services ne pouvant être estimés qu'avec une augmentation prudente des tarifs comprise comme en 2010 entre 1,5 % et 2%.

**La fiscalité locale directe demeure donc pour la commune le seul gisement de ressources potentielles.**

**Se résoudre à actionner ce levier ne peut se faire que pour continuer à assurer un service public de qualité ( par exemple, le service destinée à l'enfance et à la jeunesse), voire à permettre un investissement dans de nouvelles structures répondant encore mieux aux besoins des citoyens.**

Cependant, augmenter les impôts locaux n'est pas une décision facile à prendre. Décision aux conséquences douloureuses, elle se doit d'être efficace.

Une étude spécifique devra donc être réalisée afin de définir la politique à adopter :

- Augmentation des taux ? - **Augmentation globale ou différenciée ?**
- Réduction des abattements sur la taxe d'habitation ?
- Révision du taux de la taxe sur l'électricité ?

Pour mémoire, le produit des contributions directes est composé de la taxe d'habitation (TH), de la taxe sur les propriétés bâties (TFB) et de la taxe sur les propriétés non bâties (TFNB).

Le BP 2010 a été voté en les maintenant à taux constant.

En 2011, l'évolution des bases augmentera de 2%.

	2007	2008	2009	2010
Taux de la Taxe d'Habitation	18.69	18.97	19.25	19.25
Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti	22.44	22.77	23.11	23.11
Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti	58.98	59.86	60.75	60.75

## **2 – Dépenses de fonctionnement**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste l'objectif principal tout en essayant de maintenir un service public de qualité, enrichi par une analyse des pratiques de fonctionnement (optimisation de l'utilisation des locaux municipaux, rationalisation du fonctionnement des services....).

L'hypothèse de construction du BP 2011 doit être prudente mais réaliste. Elle repose sur la méthode suivante :

- se baser sur les dépenses réalisées en 2010 (et non l'inscription budgétaire )
- à augmenter pour la quasi-totalité des charges d'une marge égale à l'évolution du coût de la vie (soit 2% ; *indicateur INSEE : 1.8% sur 2010*). Une exception : les charges liées à la consommation d'énergie seront, elles, majorées de 10% ; *indicateur INSEE : 12.6% sur 2010*)
- les dépenses de personnel seront calculées au plus juste
- la reprise en régie directe des activités de l'association Blanzly Espace crée une inconnue : l'organisation en mode municipal n'ayant pas encore été testée, seuls les éléments du compte d'exploitation 2009 de l'association permettent d'avoir une base au calcul du coût du service.

Les **charges à caractère général** : la question de la maîtrise des dépenses de cette section budgétaire est liée à celle de la consommation d'énergie.

2011 doit être consacrée à trouver la solution au remplacement des chaudières les plus vétustes et les plus énergivores qui permettra alors de commencer à faire des économies d'énergie et donc de réduire la facture énergétique. L'étude thermique réalisée en 2010 permet d'avoir des pistes d'actions dont la faisabilité reste à confirmer.

Des actions de communication auprès des équipes municipales comme des partenaires (associations entre autres) utilisant les locaux municipaux permettront de rappeler les consignes d'économie d'énergie les plus élémentaires mais qui parfois semblent perdues de vue.

Les **dépenses de personnel** :

Les éléments suivants :

- évolution des rémunérations liées aux évènements de carrière : effet du GVT (glissement Vieillesse Technicité)
  - mesures réglementaires en matière de rémunération (revalorisation du **point** d'indice)
  - élargissement du périmètre de la masse salariale avec l'intégration des personnels de l'association Blanzly Espace au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> mars 2011.
  - réglementation relative au Droit Individuel à la Formation entrée en vigueur en 2008.
- Sont autant de facteurs d'accroissement de la masse salariale et des dépenses liées au personnel.

Pour les contenir, les agents partant en retraite en 2011 ne seront pas systématiquement remplacés : toute situation fera l'objet d'une instruction particulière.

L'objectif de la Municipalité sera plutôt de privilégier le passage à 28h des agents à temps non complet (permettant d'obtenir un régime d'assurance maladie et de retraite plus favorables).

Les heures supplémentaires et heures complémentaires devront être aussi examinées avec la plus grande attention. Elles devront avoir été dûment autorisées par la direction des services avant d'être réalisées.

Les **subventions versées** regroupent les aides financières versées aux associations dans le domaine sportif, social ou culturel, mais aussi la subvention de fonctionnement au CCAS et la subvention d'équilibre à la RPA Jean Rostand (non versée depuis plusieurs exercices).

Il existe un tissu associatif riche et varié et la commune continuera d'accompagner les associations mais souhaite maîtriser l'évolution des moyens qu'elle y consacre. Les subventions n'évolueront pas en 2011 et la Commune recentrera son aide aux domaines de compétence qui sont les siens

Les **charges financières** devraient augmenter (mais dans des proportions limitées) car elles intégreront les intérêts du 1<sup>er</sup> versement de l'annuité de l'emprunt contracté en 2009 (873 k€) : normalement, il ne correspond qu'à une seule échéance trimestrielle.

### **3 – Recettes d'investissement**

Elles sont notamment constituées du virement de la SF, des opérations d'ordre entre section qui constituent l'autofinancement.

Parmi les autres ressources, on compte également le FCTVA.

Pour compenser la réduction de la capacité d'autofinancement des investissements de la commune, il sera nécessaire de rechercher systématiquement toutes les niches de subventionnements possibles et de définir un programme d'investissement éligible au règlement d'intervention des partenaires.

Ainsi, la commune est habituée à solliciter l'aide de l'Etat (attribution de la DGE), de collectivités comme la Région (achat d'instruments de musique) et le Conseil Général (PIIC).

Il faut aussi maintenant recourir à l'aide de structures comme l'ADEME (l'investissement en matière de développement durable), présenter des dossiers auprès du contrat de Pays, voire tester de nouveaux dispositifs comme la vente de certificats d'énergie.

Pour ce qui concerne le recours à l'emprunt, il devra être limité en 2011 : la commune devant commencer à rembourser une 1<sup>ère</sup> annuité du prêt contracté en 2009 et parvenant à la fin de la phase de mobilisation.

Un bilan sur l'ensemble des produits financiers sera utilement réalisé pour négocier avec les établissements bancaires une réduction des taux d'intérêt.

#### **4 – Dépenses d'investissement**

Le contexte 2011 s'avère donc difficile.

Il est en outre exigeant: même si l'Etat annonce un encadrement des normes réglementaires imposées aux collectivités, la mise aux normes liées à l'accessibilité reste d'actualité et requiert un investissement lourd.

En tenant compte de l'ensemble de ces paramètres, il semble possible que la commune puisse résolument continuer son programme avec les réalisations majeures que sont :

- les travaux du multi-accueil dans les locaux de l'école évolutive
- les études de réalisation d'une cuisine centrale.

Et son programme d'investissement courant pluriannuel :

Amélioration du patrimoine bâti avec une priorité sur les questions touchant à la consommation d'énergie : remplacement de chaudières, isolation thermique.

Entretien de l'éclairage public et de la voirie

Travaux dans les écoles

Travaux dans les salles communales

Renouvellement des équipements informatiques

M. le Maire ouvre le débat.

- M. Lautissier poursuit le débat sur le DOB par les remarques suivantes :  
Selon lui, « les années se suivent et se ressemblent...

Le DOB présenté par Blanzay est un « copier/coller » partiel du rapport DEXIA. S'il est exact sur le contexte national, certains éléments importants ne sont pas précisés. M. Lautissier souhaite donc les préciser :

#### **- Perspectives économiques en 2011**

Produit Intérieur Brut (PIB) : sur 2010, la croissance atteint +1.50% alors qu'en 2009 elle était négative (-2.6%). Preuve que la France sort de la crise. Pour 2011, le consensus table sur une croissance de +1.60%.

Inflation : en 2010, elle s'accroît de +1.60% (hausse des cours mondiaux des matières premières). En 2011 le risque inflationniste semble exclu.

Consommation privée : après avoir stagné en 2009, elle s'est accrue en 2010 de 1.40%, elle devrait être selon les économistes aux alentours de 1.30% en 2011.

Investissements productifs : après 2 années de recul (-8% en 2009 et -1,6% en 2010), l'investissement productif devrait repartir en 2011 aux alentours de 2.8%. »

M. Lautissier souligne donc, que, selon lui, « le gouvernement a fait aussi le choix de la responsabilité vis-à-vis de la dette laissée à nos enfants. Au budget 2011, l'Etat fait un effort sans précédent de réduction des déficits, qui vont passer de 152 Md€ à 92 Md€ (40% de réduction sur un seul exercice budgétaire) ».

Il poursuit par :

#### **- « Les mesures pour les collectivités locales**

Gel des dotations de l'Etat : M. Lautissier souligne qu'aucun élu local ne peut bien sûr se réjouir de disposer de moins de finances pour sa commune. Mais pour aider la France dans sa sortie de crise, il faut bien accepter que l'effort soit porté par tous les acteurs publics dans l'intérêt des français. Il note que l'ensemble des économistes (commission européenne, OCDE, FMI) a jugé la réponse française appropriée à la crise. Pour preuve, la note AAA de la France reste la meilleure possible.

Pour Blanzzy, bien qu'à ce jour le montant de la DGF 2011 ne soit pas connu, il devrait être d'un peu moins de 900 000 €. Sans le gel par l'Etat de cette dotation, la commune aurait pu espérer une hausse de 2%, ce qui représente un manque à gagner de 18 000 €. »

M. Lautissier interpelle donc la majorité : « Ne nous faites pas croire, vous qui vous dites bons gestionnaires, que vous ne pouvez pas trouver moins de 20 000€ d'économie au budget 2011 ».

Il reprend en précisant les autres mesures dont le Maire n'a pas parlé : (même si effectivement Blanzzy n'en bénéficie pas forcément)

« Reconduction de la dotation de développement urbain (DDU) qui bénéficie à 100 villes particulièrement défavorisées (dotation 50 millions d'euros).

Augmentation des dotations de péréquation (DSUCS et DSR) : le Projet de Loi de finances prévoit une augmentation de 77 millions pour la Dotation de solidarité Urbaine (+6.2%) et une augmentation de 50 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale (+6,2%).

D'autres mesures diverses, comme le soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées etc... »

- **Concernant BLANZY**, M. Lautissier fait remarquer :

« Votre note de synthèse laisse entendre des ressources en baisse pour 2011. Concernant les diverses dotations, seule la DGF n'est pas connue aujourd'hui, la dotation de compensation est connue puisqu' identique chaque année. Le montant de la DGF devrait logiquement être le même qu'en 2010. Concernant le Département (qui applique en fait la même politique de rigueur que l'Etat), vous avez pris en compte ce désengagement, notamment au niveau des subventions des classes de découverte. Sans doute la grosse incertitude, à ce jour, vient des concours financiers de la CAF.

La piste de l'augmentation de la fiscalité locale est nettement évoquée. Une augmentation du taux des impôts locaux, me semble ne pas être une bonne réponse. Nous refusons dans l'immédiat toute hausse d'impôts.

Les Dépenses de fonctionnement : vous affichez l'objectif de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est un vœu que l'on entend tous les ans. Une chose va dans le bon sens, qui rejoint les réflexions que j'ai émises régulièrement au sujet du budget. Une trop grande prudence, a fait en sorte que chaque année nous avons des écarts incroyables entre le budget et le réalisé. 2010 n'échappe pas à la règle puisque c'est 961 000 € soit près de 14% du budget qui n'a pas été consommé. Il n'empêche que vous avez « levé » les impôts directs pendant des années sur des budgets en rien conforme à la réalité. Les Blanzinois ont été quelque peu trompé à ce niveau.

D'accord avec vous sur le constat concernant les dépenses d'énergie et les dépenses de personnel qui sont 2 postes très importants des dépenses de fonctionnement.

Le coût de l'énergie : assez de vœux pieux ; j'ai relu les comptes rendus du DOB 2009 et du DOB 2010 concernant ces problèmes d'énergie.

2009 : déclaration de M. ROZET : » la commission que je représente a bien comme objectif le respect de l'environnement et la baisse des consommations et cela dès le budget 2009 ».

M. GERARD au cours du DOB 2010 : « pourrions-nous faire des économies en matière de fonctionnement ? Il y a au moins un domaine où je propose d'y regarder d'un peu plus près, c'est du côté de nos dépenses d'énergie ».

Résultat : en 2008 : 317 000€ au poste énergie, en 2009 : 348 000€ augmentation : 31 000€ d'augmentation soit 9,78 %

Discussion du DOB 2010 : je cite Mr MAZUREK : « il faudra faire des économies de fonctionnement au niveau des énergies (elles présenteront un double intérêt : développement durable et au niveau financier) ».

Résultat : 2009 : 348 000€ , 2010 : 367 000€, soit 19 000€. Il est temps dès 2011 d'investir en matière d'économie d'énergie et de passer à l'action !

Pour conclure, je dirai que le débat d'orientation budgétaire est le moment au cours duquel une collectivité fixe le cadre dans lequel elle entend bâtir son prochain budget. Elle se fixe en quelques sortes une feuille de route à suivre avant d'entrer dans la phase opérationnelle de la préparation budgétaire.

A mon sens, notre débat doit être l'occasion de fixer 3 indicateurs principaux qui seront les fondements du futur budget, à savoir les niveaux du fonctionnement, de l'investissement et de la fiscalité.

1°indicateur : nous désirons la maîtrise absolue des dépenses de fonctionnement. En ces temps difficiles la rigueur budgétaire s'impose. Il s'agit de mieux gérer la ville, c'est-à-dire de rationaliser la gestion quotidienne de notre collectivité. Les « matelas » budgétaires en matière de fonctionnement doivent être réduits. La maîtrise raisonnée des différents postes de dépenses doivent permettre de dégager davantage de marge, attribué de préférence à la section investissement.

2°indicateur : nous souhaitons le maintien d'un niveau d'investissement élevé. Investir, c'est préparer l'avenir. C'est aussi faire vivre nos entreprises, et si possible les entreprises locales. C'est ainsi préserver l'emploi.

3°indicateur : nous plaçons pour notre part pour une augmentation zéro de la fiscalité. La stabilité fiscale, c'est la préservation du pouvoir d'achat des blanzinois. Il est possible d'atteindre cet objectif si on accepte l'idée de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses. »

- M. Gérard intervient sur le DOB 2011 :

« En réfléchissant au budget municipal, il m'est venu à l'idée une comparaison tout à fait farfelue.

D'un côté, notre budget, avec nos problèmes, par exemple, le remplacement nécessaire de presque toutes nos installations de chauffage, dont certaines sont plus de 30 ans et sont grandes consommatrices d'énergie. Combien de temps nous faudra-t-il avec les moyens qui sont les nôtres ?

Et puis, il y aura la mise progressive en accessibilité des bâtiments publics. Et nous sommes pour l'instant obligés de laisser de côté la construction pourtant nécessaire des ateliers municipaux dignes de ce nom.

D'un côté donc, ce budget dont la raison d'être est de répondre à un certain nombre de besoins de la population (je ne les cite pas tous), un budget à qui le Gouvernement mesure chichement sa participation avec le gel de la DGF.

Et puis de l'autre côté,....(je vous avais prévenus : la comparaison est farfelue...), la Société Générale qui a multiplié cette année son bénéfice par six (près de 4 milliards d'euros), BNP-Paribas dont les actionnaires ont vu leurs dividendes augmenter de 33% (si notre budget municipal pouvait en faire autant ! ), la Banque Populaire Caisse d'Epargne dont le bénéfice 2009 a été multiplié par 7 en 2010, Total qui fait 10 milliards de bénéfice (25 % d'augmentation !), France Télécom dont le bénéfice augmente de 61.8 % : ceci prouve que pour eux, la crise est déjà bien finie même si elle ne l'est pas pour les Français.

Je reviens donc à notre budget blanzinois pour dire que je suis globalement en accord avec le document d'orientation budgétaire qui vous a été distribué. Je me contenterai d'en souligner 2 ou 3 aspects :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste l'objectif principal tout en essayant de maintenir un service public de qualité, mais aussi en optimisant et donc en améliorant, l'utilisation des locaux municipaux.

- 2011 doit être consacrée à trouver la solution au remplacement des chaudières les plus vétustes et les plus énergivores pour réduire la facture énergétique.

J'ajouterais qu'il ne faut pas négliger la surveillance et la réglementation plus stricte concernant le chauffage des locaux, en particulier de ceux qui sont mis à la disposition des associations ».

- Enfin 2011 verra l'installation du centre social dans la maison de quartier, l'ouverture de l'EPN (j'espère qu'on lui trouvera un nom moins ésotérique), la transformation de l'école évolutive en centre multi accueil (je préférerai Maison de l'Enfance), la mise au point du projet de réalisation de la cuisine centrale.

Notre municipalité arrive maintenant à mi-mandat. Nous en ferons le bilan et nous n'aurons certainement pas à en rougir. »

- M. Frizot répond aux remarques de M. Lautissier : la dette publique n'est pas due aux collectivités territoriales car c'est bien le Gouvernement actuel qui l'a créée.

Concernant la fiscalité locale, la méthode du Gouvernement est cynique : il réduit la dotation aux collectivités et les met en situation d'augmenter la fiscalité locale.

- H. Mazurek intervient dans les termes suivants :

« Monsieur le Maire, chers collègues élus

Je tenais à remercier Mme Berthier-Maître et M Grand pour la préparation des différents documents à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire.

Nous avons des points de vue différents et ceci, est, à mon avis une chance dont nous ne devons pas nous priver, surtout que les échanges que nous avons dans cette salle, quoique parfois passionnés donc passionnants, sont bien souvent constructifs et toujours empreints de respect. Même si je n'aurai pas la même lecture de l'action gouvernementale que M Lautissier.

La situation mondiale et notamment dans le bassin méditerranéen où des gens meurent pour ne plus avoir à subir le joug des dictateurs et pour obtenir une certaine forme de liberté doit nous faire apprécier à leur juste valeur ces débats démocratiques

Pour revenir à ce DOB, je suis persuadé que celui-ci doit avoir pour rôle de renforcer la démocratie participative en instaurant cette discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière de notre ville. C'est, je pense un outil pédagogique pertinent qui associe la majorité et l'opposition.

Tous ici, nous savons, que même si nous sommes élus locaux, la politique municipale est totalement liée et même dépendante de la situation nationale voire internationale... Comment pouvons-nous, dans nos réflexions et nos décisions, ne pas tenir compte de la réforme territoriale, comment peut-on prévoir un budget sans anticiper l'inflation des prix des ressources énergétiques, comment ne pas intégrer les baisses des dotations de l'état ?

En tant qu'élus locaux, nous devons aussi jouer notre rôle de contrepoids des nombreuses prises de décisions antisociales du gouvernement. Gouvernement, qui semble-t-il, porté par les effets positifs de la prime à la casse sur le marché automobile, surjoue la partition de la prime à la casse sociale !!

En revêtant le costume du candidat perpétuel, le président en appelle aux racines historiques de la France mais comment peut-il à la fois aller rendre hommage aux Résistants sur le plateau des Glières et dans le même temps supprimer les acquis sociaux issus du CNR ?

Tout ceci ne peut que nous indigner, et si l'indignation chère à Stéphane Hessel ne peut servir de fil conducteur à une politique municipale, elle doit cependant nous guider pour que nos actions d'élus locaux soient inspirés par plus de justice sociale et une politique toujours plus proche des préoccupations quotidiennes des Blanzynois et des Blanzynois.

Depuis ces dernières années, différents facteurs ont entraîné une baisse de l'aide de l'Etat notamment par le biais d'une diminution de la DGF. Les ressources de notre commune vont donc diminuer avec l'annonce du gel des dotations de l'état pour les 4 années à venir, et dire ceci ce n'est pas jouer les « pleureuses », c'est un constat objectif d'une situation réelle.

Alors que faire ? Baisser les bras, courber l'échine et attendre la fin de la crise ? Crise qui si elle semble terminer pour les banquiers et les actionnaires du CAC40 reste bien présente dans la vie quotidienne des français... et le drame qui touche les salariés de MGM nous le prouve !

Donc, nous n'avons nullement l'intention de baisser les bras... Mais avant de savoir où nous voulons aller, il me semble important de savoir d'où nous venons, et c'est pourquoi je crois nécessaire de rappeler, au-delà d'une lecture des chiffres plus ou moins objective, les différentes réalisations effectuées depuis le début de ce mandat.

Ce listing n'est pas là pour sombrer dans l'autosatisfaction, mais juste pour essayer objectivement d'analyser la situation.

En ce qui concerne les écoles et la politique sportive de la ville : il y a eu la construction du gymnase de la Verrerie, la mise aux normes de la fosse de gymnastique du COSEC des Rompois, la réfection de l'école Lucie Aubrac, la construction des préaux et les aménagements dans la cour.

Un city stade a été construit sur le quartier des Rompois.

Afin de favoriser, voire de repenser le lien social, la maison de quartier a été rénovée.

Comme nous croyons que la famille est la base d'une société apaisée, un effort particulier est fait en ce sens, en gardant à l'esprit que la famille du 21ème siècle n'est plus la même que celle du 20ème siècle. : création du RAM, mise en chantier du multi accueil, implication importante des équipes du centre social auprès des parents, et dans l'accompagnement à la scolarité

Nous n'oublierons pas non plus d'évoquer les actions plus ingrates, car on voit plus ce qui n'est pas fait que ce qui est réalisé, et l'entretien régulier du patrimoine communal fait partie de ces actions : équipements de qualité professionnelle à l'espace de vie et d'animation, travaux de réfection à la cour de Cluny, travaux à la mairie, entretien de la voirie communale...

Et comme, il ne faut pas oublier que gérer c'est prévoir, nous avons effectué un diagnostic énergétique de nos bâtiments dont les conclusions nous amèneront à réfléchir à une utilisation plus rationnelle et plus efficiente des locaux communaux.

Ce rapide bilan non exhaustif ayant été réalisé, quels doivent être, à notre avis les axes prioritaires de notre politique municipale afin de construire le budget 2011 et aussi de se projeter dans un avenir plus lointain....car la vie ne doit pas s'arrêter à 2012 !!!!

Ce budget devra répondre à 4 critères : la prudence, l'imagination, l'ambition et la justice sociale.

La prudence : elle est un maître mot de notre politique. Elle peut expliquer ce décalage qui existe entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé...Décalage qui peut apparaître comme trop important sur certains postes....A nous de garder à l'esprit ce souci de ne pas prévoir trop peu, mais peut être devons-nous aller vers ce que je qualifierais une prudence plus raisonnée, en se donnant moins de mou....et en faisant une analyse mensuelle de chaque poste budgétaire, car à l'arrivée, et nous serons d'accord avec nos collègues de l'opposition ce sont les Blanzynois qui paient. Cette prudence, elle nous oblige aussi à ne pas nous engager dans des projets pharaoniques..j'avais lu avec attention, dans le journal municipal, que nos collègues de l'opposition souhaitaient une « vraie » salle de spectacle...En tant qu'adjoint à la culture, je ne pourrais qu'être d'accord avec cette proposition, mais malheureusement nous savons bien que ce n'est pas demain que nous aurons un zénith à Blanzy !!! Continuons plutôt à valoriser l'existant en équipant l'EVA, en poursuivant une politique d'accès à la culture pour tous, en s'appuyant notamment sur une tarification accessible à tous pour les abonnements à la bibliothèque, les cours de l'école de musique ou les spectacles proposés par la Municipalité.

L'imagination :

L'imagination de trouver des solutions nouvelles, une imagination allant de pair avec une volonté de faire aboutir des projets. L'imagination pour trouver de nouveaux partenariats, une imagination permettant de travailler avec des associations sur un projet commun, l'imagination de rendre plus attractive notre ville en réhabilitant certains sites, l'étang des mirauds en est un exemple parfait.

L'imagination qui peut aller de pair avec une mutualisation des moyens entre différentes communes, une mutualisation qui ne doit être ni une usine à gaz, ni un serpent de mer...Cette mutualisation doit permettre de faire des économies pour un meilleur service à la population, en gardant à l'esprit que chaque commune doit conserver son identité propre !

L'ambition : l'ambition même si c'était le mot d'ordre de nos camarades de l'opposition pour les dernières élections, et bien c'est ce qui nous anime tout autant nous élus de la majorité...l'ambition de continuer le travail entrepris, l'ambition que Blanzy reste une ville où il fait bon vivre avec des services de proximité de qualité :

Une restauration collective avec des produits de très bon choix.

Des activités pour les jeunes grâce à l'implication des équipes de la maison de quartier.

La mise en place de l'EPN.

Continuer à améliorer l'image de notre ville avec une communication efficace : mise en place du panneau lumineux, nouveau site internet de la ville.

Poursuite des travaux dans les écoles.

Continuer encore à travailler avec les associations de la ville car elles jouent un rôle essentiel dans la mise en place d'un climat social apaisé, et ceci ne se limite pas à une subvention municipale mais aussi à la mise à disposition d'équipements de qualité et à une communication avec les services municipaux et les élus.

Ambition de répondre au mieux aux préoccupations quotidiennes des Blanzynois.

Justice sociale : Blanzly reste une ville où la pression fiscale est modérée, mais quand on paie des impôts c'est toujours trop, on le sait très bien. Ce budget devra être construit avec une politique fiscale qui ne devra pas trop alourdir les charges des ménages blanzinois, surtout ceux rencontrant le plus de difficultés.

Loin d'être des vœux déconnectés de la réalité....même si le chemin est étroit, nous nous devons de tout mettre en œuvre pour que ce budget à venir réponde aux critères que je viens d'énoncer. Je vous remercie de votre attention. »

Plus aucun conseiller ne souhaitant prendre la parole, le débat est clos.

#### **6° - LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2010.**

Le Conseil, **à l'unanimité**, donne acte au Maire des informations données.

#### **7° - QUESTIONS DIVERSES.**

- Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la commission d'accessibilité réunie le vendredi 11 février dernier.
- Monsieur le Maire communique les informations suivantes :
  - Portes ouvertes Lycées Théodore Monod et Françoise Dolto :  
vendredi 25 mars de 16 heures à 19heures
  - Réunion des Commissions Enfance-Jeunesse et Action sociale –Solidarités :  
lundi 14 mars 18 heures
  - Réunion du Conseil Municipal : jeudi 17 mars à 18 heures 30.

Séance levée à 20 heures 15